



Origine : Ouest de l'Himalaya

Impatiens de l'Himalaya

Balsamine de l'Himalaya, Balsamine géante



Cliché J. Le Bail/CBNB

Nom scientifique

Impatiens glandulifera Royle

Synonyme : *Impatiens roylei* Walp.

Famille des Balsaminacées

Description

L'impatiens de l'Himalaya se distingue aisément des autres balsamines par ses **longues feuilles dentées opposées ou verticillées par 3** (et non alternes comme chez les autres espèces du genre), ses grandes fleurs pourpres ou rarement blanchâtres longues de 2,5 à 4 cm, munies d'un éperon fortement courbé (parfois presque nul) et également sa **grande taille pouvant dépasser 2 m**. Le fruit (une capsule) est allongé et, à maturité, éclate au moindre contact, projetant les graines jusqu'à une distance de plus de 2m.

Reproduction et dissémination

Cette espèce annuelle autofertile **fleurit de juillet à octobre**. Comme chez les autres espèces de balsamines, les **graines assez nombreuses (jusqu'à 800 par plante)** sont projetées à plus de deux mètres par « explosion » du fruit à maturité mais l'espèce est aussi disséminée sur de longues distances par le courant des rivières dont elle colonise les berges. **Elle se reproduit également de manière végétative, par bouturage de tiges ou des racines**, ce qui peut également assurer une dissémination efficace lors de crues.

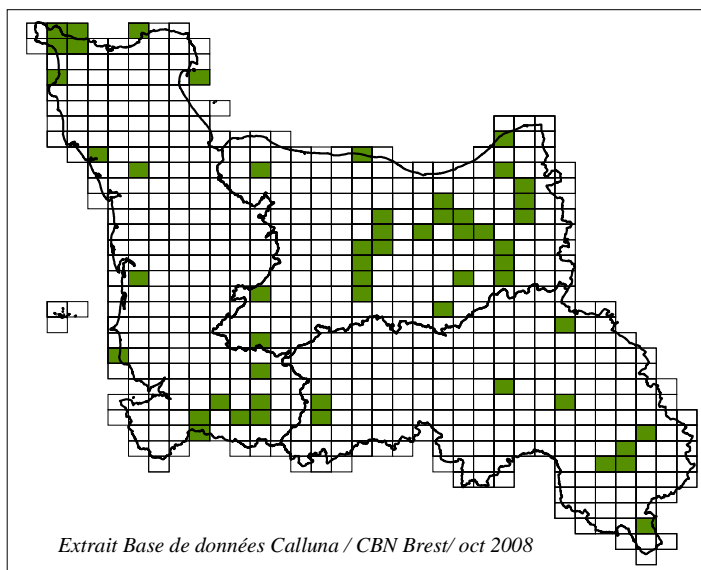
Ecologie et milieux colonisés

La balsamine géante est une **espèce préférentiellement inféodée aux rives des cours d'eau**. Elle se développe sur les berges et les alluvions des rivières et canaux, ainsi qu'au bord des fossés ou sur des talus humides. On la rencontre rarement dans des milieux plus secs (échappée de jardin). C'est une espèce nitrophile qui recherche plutôt la lumière et les sols riches en éléments fins, elle est indifférente au pH. **Elle s'installe donc dans des végétations de mégaphorbiaies et de roselières des bords de cours d'eau**.

Introduction et aire de répartition globale

La balsamine géante est originaire de l'ouest de l'Himalaya (du Cachemire au Népal) où elle se développe entre 1800 et 3000 mètres d'altitude. Elle a été introduite en Europe au 19^{ème} siècle comme plante ornementale et mellifère. Elle s'est naturalisée sur l'ensemble du continent mais n'est devenue invasive que depuis une cinquantaine d'années. En France l'impatience de l'Himalaya est observée depuis le début du 20^{ème} siècle en bordure de cours d'eau dans la plaine du Rhin, les Vosges, le Massif Central et les Pyrénées. **Actuellement elle est répertoriée dans une large part du territoire.**

Répartition et niveau d'invasion connu en Basse-Normandie



Cette espèce inconnue au début du 20^{ème} siècle en Basse-Normandie est présente sur de nombreux cours d'eau notamment l'Orne, La Touque, la Dive, la Sée, la Sélune, la Sarthe ainsi que plusieurs petites vallées de la Hague, du Perche... Le long de ces cours d'eau, elle forme des populations souvent étendues mais qui restent encore rares et disséminées.

La balsamine géante est une espèce invasive avérée en Basse-Normandie



Cliché J. Le Bail/CBNB

Nuisances dues à l'invasion

Sur la biodiversité

Bien que moins problématique que la renouée du Japon, les colonies **d'impaticence de l'Himalaya conduisent à une augmentation de l'érosion des berges** et des terrasses alluviales (les alluvions restant à nu en hiver après la disparition de la plante).

Ses peuplements luxuriants en bordure des rivières peuvent entraver l'évacuation du flot des eaux lors de phases de crue.

Ils induisent également une **baisse de la biodiversité naturelle des zones alluviales et des rives**, en particulier pour les espèces héliophiles de petite taille, concurrencées par l'ombre des peuplements denses de la balsamine géante.

A faire ou... ne pas faire

Ne pas implanter cette espèce dans un jardin.

Si l'espèce est implantée dans le jardin, prévenir toute dissémination dans le milieu naturel par les graines ou des boutures : ne pas évacuer de déchets du jardin contaminés (terre, produits de coupe) dans la nature.

Informez d'autres personnes (jardinier, commune...) sur les problèmes que pose cette plante dans la nature.

Ne pas intervenir par arrachage, épandage d'herbicide ou tout autre moyen d'éradication sur une station repérée dans la nature, sans un avis et un encadrement adéquat.

Conseil de gestion

L'éradication totale et définitive de l'impaticence de l'Himalaya ne paraît pas possible. Il est nécessaire de mettre en place une gestion à long terme pour maîtriser l'expansion de l'espèce le long d'un cours d'eau où elle s'est implantée.

Il est indispensable en premier lieu de réaliser un bon diagnostic de la situation : cartographie des foyers et de leur ampleur afin de fixer des unités géographiques cohérentes de travaux. L'objectif ensuite est d'éviter la dissémination à partir des foyers les plus importants, de limiter leur expansion voire de les faire régresser, et si possible d'éradiquer l'espèce là où les populations sont peu développées

L'arrachage manuel en fin de printemps (avant la floraison et donc la production de graines) apparaît la meilleure solution. Cet arrachage est plus fastidieux qu'épuisant, la balsamine de l'Himalaya se développant le plus souvent dans des sédiments mous déposés par la rivière, son enracinement est très superficiel. **Cette opération est à réaliser obligatoirement sur trois années consécutives** afin de mettre à mal la banque de graines (le pouvoir germinatif des graines semble se maintenir deux années seulement). Un suivi est à mettre en place par la suite pour réagir si nécessaire.

L'utilisation de produits chimiques est à proscrire dans les milieux où prospèrent l'impaticence de l'Himalaya (berge de cours d'eau, proximité de milieux aquatiques).

La fauche n'est également pas efficace car inévitablement elle favorisera une propagation de la balsamine par bouturage : le moindre fragment de tige comportant un nœud, une fois emporté par le courant, ira irrémédiablement s'échouer et s'enraciner un peu plus loin, formant l'année suivante un nouveau massif de balsamines. De plus, si l'on ne fauche pas au ras du sol, la plante peut produire la même année de nouvelles tiges, de nouvelles fleurs et de nouvelles graines à partir du premier nœud restant en place...

Les opérations menées en Basse-Normandie

A notre connaissance aucune pour l'instant.

Pour en savoir plus

Les espèces végétales invasives des milieux aquatiques et humides du bassin Artois-Picardie, 2005 - Conservatoire Botanique National de Bailleul, Agence de l'eau Artois-Picardie, <http://www.eau-artois-picardie.fr>.

Journal du Parc naturel Viroin-Hermeton - 3ème trimestre 2007 1 rue d'Avignon, 5670 Nismes, Belgique.

DUTARTRE, A. JAURY, J. & PLANTY-TABACCHI, A.-M., 1997. – Introductions de macrophytes aquatiques et riverains dans les hydrosystèmes français métropolitains : essai de bilan. Bull. Fr. Pêche Piscic., 344-345 : 407-426.

MULLER, S. (coordinateur), 2004. – Plantes invasives en France. Patrimoines naturels, 62, Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, 168 p.

Site internet : <http://www.bretagne-environnement.org/especes-invasives/>



Fiche rédigée par le Conservatoire botanique national de Brest
C. Zambettakis

Avec le soutien financier de :

